

Mise en œuvre du plan d'action produits phytosanitaires



Jan Waespe
Office fédéral de l'agriculture
Secteur protection durable
des végétaux
jan.waespe@blw.admin.ch

La sensibilité de la population à l'égard de l'utilisation des produits phytosanitaires (PPh) a considérablement augmenté. Les deux initiatives populaires portant sur ce sujet, qui ont été soumises et sur lesquelles on votera cette année, en sont la preuve. Elles veulent interdire une grande partie des PPh ou lier l'octroi de paiements directs à cette exigence. Avec la politique agricole (PA22+), le plan d'action PPh est devenu une alternative à ces initiatives. Au travers de 51 mesures au total, les risques liés aux PPh doivent être réduits tout en assurant la protection des cultures. Il s'agit d'une approche différente de celle adoptée par les initiatives. Malheureusement, les avantages et la nécessité d'une protection efficace des cultures n'ont jusqu'à présent guère été reconnus dans le débat public.

Les paiements directs favorisent la production avec une utilisation réduite des PPh. Le plan d'action a introduit de nouvelles contributions pour la réduction des PPh dans les domaines des fruits, de la vigne et de la betterave sucrière, ainsi que pour la réduction de l'utilisation des herbicides en plein champ. Ces contributions complètent les contributions Extensio et bio existantes. La participation des agriculteurs-trices à ces programmes augmente en permanence. Aujourd'hui, 55% des terres arables ouvertes sont cultivées sans insecticides ou fongicides. Les surfaces des vergers et vignes cultivés sans herbicides ont doublé, pour atteindre 14 % grâce aux nouvelles contributions introduites. Dans son programme d'activité 2018-2021, Agroscope a fixé une priorité sur la poursuite du développement d'une protection des plantes durable et à faible risque. L'objectif est de développer de nouvelles techniques et stratégies pour la protection des cultures.

Grâce au plan d'action, de nombreuses mesures visant à réduire la pollution des cours d'eau par des PPh ont été introduites. De nouvelles prescriptions d'application visant à diminuer le ruissellement ont été définies. Les substances actives concernées sont examinées lors de l'homologation et, si nécessaire, des prescriptions d'utilisations supplémentaires sont mises en œuvre. On encourage la mise en place de systèmes modernes de nettoyage des réservoirs et la construction de places de lavage conformes. En outre, les emplacements de lavage seront contrôlés sur les exploitations au cours des années à venir. Cela permettra de réduire fortement les apports dans les cours d'eau lors du remplissage et du nettoyage des pulvérisateurs. Désormais, des mesures des PPh seront effectuées régulièrement par 26 stations de mesures sur des cours d'eau de petite et moyenne tailles, mesures destinées à montrer l'évolution de la pollution des cours d'eau.

Avec l'introduction, selon le calendrier, de 16 des 51 mesures, le plan d'action est en bonne voie. Chaque année, un rapport intermédiaire présentera l'état d'avancement de la mise en œuvre. La PA 22+ prévoit en outre des mesures plus étendues pour soutenir le plan d'action. Outre l'introduction de mesures supplémentaires, la mise en œuvre dans les différentes exploitations agricoles est fondamentale. Cette mise en œuvre jusqu'au niveau de l'exploitation demande du temps et nécessite un soutien supplémentaire.